PORT AUTONOME
DE COTONOU

Cotonou, le 12/06/2026

N°/1910/2026/D/PAC/DG/DOPS/CP/SSFA.-

NOTE D'INFORMATION

(A l'attention de toutes les structures opérant dans l'enceinte portuaire)

La Direction Générale du Port Autonome de Cotonou, porte à l'attention de toutes les structures opérant dans l'enceinte portuaire que, les formalités d'obtention de titres d'accès permanents pour l'exercice 2026 prennent rigoureusement fin le **03 juillet 2026**.

En conséquence, toutes les structures intervenant sur la plateforme portuaire et notamment les opérateurs impliqués dans les grands travaux, doivent impérativement prendre leurs dispositions, en vue de satisfaire à cette obligation réglementaire à partir de la date fixée.

Le Port Autonome de Cotonou, invite donc l'ensemble des acteurs à se rapprocher très tôt des services compétents de la Direction des Opérations Portuaires et de la Sécurité (DOPS) du PAC, dès le lancement du Communiqué de l'exercice 2027.

Bart Johan Jozef VAN EENOO

Direction Générale du Port Autonome de Cotonou
BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portdecotonou.bj